

**Procès verbal du Conseil municipal
du 16 février 2023**
(Mairie de Notre-Dame des Millières à 18h30)

Présents : VAIRETTO André, BOTTAGISI Sylviane, COLLOMBIER Romain, LAURENT Pascal, LOUCHET Dominique, RAT-PATRON Pierre, REYDET Frédéric, VELAT Joël

Procurations : BOUVIER Magali à VAIRETTO André, BRUNIER-COULIN Christine à BOTTAGISI Sylviane

Excusés : GUILLOT Elodie, CHERUY Dominique, GANDON Elodie, GUIRAND Philippe, SERVE Fanny

Absent : -

Désignation du secrétaire de séance

En vertu de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Secrétaire de séance : Romain COLLOMBIER

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 janvier 2023

Ce point est reporté

ADMINISTRATION GENERALE

1. Recrutement d'un agent recenseur

Ce point est annulé.

La séance est levée à 18h35.

Fait à Notre-Dame des Millières, le 20 février 2023

Le maire,

André VAIRETTO



Le secrétaire de séance,

Romain COLLOMBIER

Affichage du 23 février au 24 avril 2023.